Aide au retour : un changement de perspective

Editorial d'octobre 2018

Chères lectrices, chers lecteurs,

Lancée en janvier 2013 lors de la première conférence nationale sur l'asile, elle a été testée à Zurich entre janvier 2014 et septembre 2015, et s'appliquera à toute la Suisse à partir du 1er mars 2019 : il s'agit de l'accélération des procédures d'asile. Des mesures d'accompagnement de grande envergure ont été décidées afin de garantir la conformité des procédures, qui seront donc assorties de délais plus courts, aux principes de l'État de droit. Ces mesures constituaient l'une des raisons du lancement du référendum contre la nouvelle loi sur l'asile, en 2015. Comment cette accélération serat-elle mise en œuvre à partir du 1er mars prochain et quel lot de nouveautés apportera-t-elle ? Rendezvous page 2 pour en savoir plus sur les principaux éléments de la restructuration en 2019.

La restructuration fait des vagues au-delà du SEM et influe également sur le travail quotidien des servicesconseils en vue du retour. Quels sont les effets de la révision des bases légales sur les ordonnances et directives concernées ? La page 2 vous décrit les modifications apportées et leurs répercussions sur le travail des conseillères et conseillers en vue du retour.

Autre question: comment appliquer les enseignements tirés de la phase de test à Zurich à une structure régionale composée de plusieurs cantons? Pour y répondre, le SEM a mis en service au printemps 2018, à titre expérimental, les deux centres fédéraux pour requérants d'asile de Boudry (NE) et Chevrilles (FR). Il est encore trop tôt pour avoir des résultats concrets, mais nous pouvons d'ores et déjà jeter un coup d'œil dans les coulisses: un spécialiste Retour du centre de Boudry nous décrit son nouvel environnement de travail à la page 4, tandis que le responsable du centre de Chevrilles dresse un bref bilan intermédiaire des cinq premiers mois en page 5.

Tout voyage en avion peut donner lieu à des anecdotes, comme ce passage en première classe qui s'est produit lors d'un retour par vol SIM. Comment ? Vous le saurez en lisant la présente édition de Going Home, qui contient de nombreux autres articles aussi variés qu'intéressants.

Je vous souhaite une agréable lecture!

Beat Perler, chef de la Section Bases du retour et aide au retour

Contenu

1. Dossier: Restructuration SEM 2019

- Accéleration des procédures d'asile
- Modifications apportées aux ordonnances et aux directives et répercussions des changements qui en découlent pour les services-conseils en vue du retour

2. Écho des CFA

- Échos de Perreux
- Premier bilan intermédiaire du centre de départ de la Gouglera

3. Compte-rendu sur le retour au pays

- Somalie, Mogadiscio
- Bagdad, Irak
- Une escorte médicale particulièrement efficace

4. Projets actuels

- OIM Rabat
- Projet d'échange entre l'OIM Suisse et l'OIM Italie

5. Divers

- What's new

La Newsletter conseil en vue du retour du SEM et de l'OIM Berne





Aide au retour : un changement de perspective

1. Thème principal: Restructuration SEM 2019

Accéleration des procédures d'asile Thomas Lory, SEM

L'objectif de la restructuration du domaine de l'asile consiste à accélérer sensiblement les procédures, tout en respectant les principes de l'État de droit. À l'avenir, environ 60 % des demandes d'asile devront aboutir à une décision exécutoire dans un délai maximal de 140 jours, exécution du renvoi des requérant(e)s d'asile débouté(e)s comprise. Ces procédures (procédures accélérées et procédures Dublin) seront menées dans des centres fédéraux pour requérants d'asile, répartis entre six régions. Les requérant(e)s dont la demande d'asile nécessiteant des éclaircissements supplémentaires seront attribués aux cantons (en procédure étendue), comme auparavant. Les procédures étendues, qui devraient représenter environ 40 % de l'ensemble des demandes d'asile, devront aboutir à une décision dans un délai d'un an. En cas de rejet de la demande d'asile, les requérant(e)s déboutés seront renvoyés de Suisse.

Afin de s'assurer que les garanties procédurales inscrites dans la Constitution continuent d'être respectées après l'accélération des procédures, la protection juridique des requérant(e)s d'asile sera étendue : ils ou elles auront droit à un conseil par un représentant juridique. Une telle représentation favorise la bonne compréhension et l'acceptation des décisions par les requérant(e)s d'asile ; elle constitue donc un élément-clé. L'accélération des procédures d'asile permettra aussi une intégration plus rapide. Car plus vite les décisions d'asile seront rendues, plus tôt l'intégration des personnes accueillies en Suisse pourra être soutenue.

Historique de la révision de la loi sur l'asile (LAsi)

Lors de deux conférences nationales sur l'asile, des représentant(e)s de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ont décidé à l'unanimité d'accélérer les procédures et de restructurer ensemble le domaine de l'asile. Le Conseil fédéral a adopté les bases légales au début du mois de septembre 2014 et soumis la révision au Parlement, qui l'a

approuvée durant la session d'automne 2015 après y avoir apporté quelques retouches. Un référendum a été lancé contre le projet de loi visant à accélérer les procédures d'asile. Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté les modifications de la LAsi visant à accélérer les procédures d'asile par 66,8 % des voix. Puis, le 8 juin 2018, le Conseil fédéral a approuvé les révisions des ordonnances sur l'asile. Enfin, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a procédé à l'adaptation des directives touchées par ces modifications législatives.

Phase de test à Zurich et phase pilote en Suisse romande

Une phase de test a été menée pour vérifier l'efficacité des nouvelles procédures d'asile. À cette fin, le SEM a ouvert un nouveau centre de procédure à Zurich le 6 janvier 2014. Une seconde phase pilote a ensuite été lancée, le 2 avril 2018, dans les centres fédéraux pour requérants d'asile de Boudry (NE) et Chevrilles (FR). Inspiré du projet au centre pilote de Zurich, le projet mené en Suisse romande permet d'appliquer les nouvelles procédures avant même que celles-ci n'entrent définitivement en vigueur, le 1er mars 2019.

L'article présenté ci-après vous permet de découvrir les effets des procédures d'asile accélérées sur l'aide au retour et le conseil en vue du retour.

Modifications apportées aux ordonnances et aux directives et répercussions des changements qui en découlent pour les services-conseils en vue du retour

Alex Gisler, SEM

Le 1er mars 2019, la nouvelle loi sur l'asile entrera en vigueur. Son objectif est d'accélérer les procédures d'asile, qui se dérouleront dans des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Cette réorganisation a également d'importantes conséquences dans d'autres domaines, notamment pour les services-conseils en vue du retour (CVR). Le présent article dresse la liste des principales modifications au niveau des ordonnances et des directives et met en évidence celles qui ont des répercussions sur les CVR.

Modifications au niveau des ordonnances

Aide au retour : un changement de perspective

Le point sans doute le plus controversé a déjà été abordé lors des discussions annuelles. Sachant que la part de requérant(e)s d'asile attribué(e)s aux cantons ne sera plus que de 40 %, les forfaits de base seront réduits de 50 % (art. 68, al. 3, OA 2). En contrepartie, le forfait lié aux prestations fournies passera de 600 à 1000 francs (art. 74, al. 2, OA 2). À noter que cette modification n'entrera en vigueur qu'en 2020, c.-à-d. que 2019 sera encore une année transitoire.

La disposition selon laquelle l'aide au retour n'est accordée qu'une seule fois a été durcie. L'art. 62, al. 4, de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA 2) dispose désormais que l'aide au retour accordée dans d'autres pays européens est également prise en compte.

Le sujet des départs vers des États tiers a suscité de nombreuses incertitudes, si bien que le point est désormais réglé au niveau de l'ordonnance. Une personne qui quitte la Suisse pour se rendre dans un États tiers peut obtenir une aide au retour si elle possède une autorisation de séjour valable au moins un an ou si elle peut l'obtenir dans un délai d'un an (art. 76, al. 1, OA 2).

Aide au retour pour les personnes dans le canton

L'art. 74, al. 5, OA 2 règle l'aménagement de l'aide au retour selon le modèle dégressif. Ce modèle est uniquement appliqué dans les CFA. S'agissant des CVR cantonaux, les montants de l'aide au retour restent inchangés. Il convient néanmoins de tenir compte de certaines particularités et, notamment, de clarifier en amont la question du motif d'attribution au canton. Pour quelle raison cet élément est-il important ? La réponse à cette question déterminera si une personne peut encore recevoir une aide au retour ou non.

L'art. 21, al. 2, let a à d, de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure (OA 1) définit désormais les personnes qui seront à l'avenir attribuées aux cantons, et à quelle étape de la procédure. Il s'agit notamment de personnes dont la procédure ne peut pas faire l'objet d'un traitement accéléré du fait de sa complexité (art. 21, al. 2, let. a, OA 1). Ces personnes sont attribuées en procédure étendue et hébergées dans les cantons. En cas de retour volontaire à partir du canton, elles continueront à toucher la

même aide au retour que par le passé.

Les personnes qui ont obtenu l'asile en procédure accélérée ou une admission provisoire (art. 21, al. 2, let. B, OA 1) reçoivent elles-aussi la même aide au retour que par le passé si elles souhaitent ultérieurement retourner dans leur pays de provenance depuis le canton.

Les personnes pour lesquelles un recours est encore en suspens après la procédure accélérée (art. 21, al. 2, let. c, OA 1) et celles dont l'exécution du renvoi a déjà été ordonnée (art. 23 OA 1) sont également attribuées à un canton après 140 jours. Les personnes appartenant à ces deux catégories ne reçoivent plus d'aide au retour si elles souhaitent quitter la Suisse à partir du canton. En effet, elles ont achevé leur séjour au CFA sans faire usage de l'aide au retour dégressive. Elles peuvent éventuellement encore obtenir une indemnité de voyage plus élevée.

Schématiquement, les choses se présentent comme suit :

Motif d'attribution au canton	CFA Modèle dégressif	Canton Aide au retour inchangée
Procédure étendue		☺
Procédure accélérée: décision positive ou AP		☺
Procédure accélérée, recours, 140 jours	☺	
Procédure accélérée, exécution du renvoi ordonnée, 140 jours	☺	

Modifications au niveau des directives

Les nouvelles directives ont été remaniées en tenant compte de la critique, souvent formulée, selon laquelle les personnes en procédure Dublin ne reçoivent aucune aide à la réalisation d'un projet en cas de départ à partir d'un CEP. Désormais, les cas Dublin sont inclus dans le modèle dégressif. Le SEM va observer la situation avec attention et, si nécessaire, réagir en excluant à nouveau ce groupe de personnes de l'aide à la réalisation d'un projet.

Par contre, en présence de cas de rigueur (par ex. personnes vulnérables du fait de leur situation familiale, de leur âge ou de leur état de santé), le SEM n'applique pas le modèle dégressif de l'aide au retour.

Les CVR ont grandement apprécié que les résultats de l'évaluation externe des services-conseils en vue du retour, réalisée par la Haute école spécialisée de la Suisse nord-occidentale (Fachhochschule Nordwestschweiz, FHNW), ont été intégrés dans les nou-

Aide au retour : un changement de perspective

velles directives. En effet, les critères en matière de structures et de conseil ont, entre autres éléments, directement été repris de l'évaluation. Les conventions d'objectifs annuelles des CVR peuvent et devraient désormais se fonder sur ces critères.

Le point 4.2.5.6 des directives remaniées mérite une attention particulière : l'aide complémentaire majorée était jusqu'à présent réservée aux personnes qui présentent un besoin de réintégration particulier. Désormais, le SEM peut s'en servir pour lancer des actions ciblées sur des groupes de personnes précis pour des motifs spécifiques à un pays sans avoir à mettre en œuvre de programme pays. De telles actions sont alors limitées dans le temps.

Et pour finir, encore un point technique : afin de garantir une procédure uniforme lors du remplissage des comptes-rendus d'activité, la FHNW propose de recourir à des listes déroulantes. Cette proposition a également été retenue. Ces éléments apparaissent désormais au format Excel et facilitent les évaluations.

Pour les services-conseils cantonaux en vue du retour, les nouveautés décrites peuvent déboucher sur des cas de figure nécessitant quelques clarifications. Dans de tels cas, nous nous tenons volontiers à votre disposition pour les discuter avec vous.

2. Échos des CFA

Échos de Perreux Andreas Baumann, SEM

Le nouveau centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Perreux, dans le canton de Neuchâtel, a ouvert ses portes le 5 mars 2018. Dès ce jour-là, beaucoup de choses ont changé pour moi. Après avoir obtenu le poste de spécialiste retour que je convoitais, j'ai eu beaucoup de plaisir à commencer mon nouvel emploi : trajets moins longs, tout nouvel environnement professionnel, nouvelles tâches...

Cela fait maintenant sept mois que je travaille à Perreux, je peux donc livrer aujourd'hui quelques éléments de mon nouveau quotidien professionnel. Le premier mois, aucun(e) requérant(e) d'asile n'ayant encore été transféré(e) à Perreux, ma journée consistait à me familiariser avec les nouveaux processus, ou à les définir, à élaborer des outils (tels que des feuilles Excel), de même qu'à m'informer sur le déroulement de la procédure Dublin, puis de l'apprendre. Ensuite, il s'est écoulé un certain temps avant que nous ayons à mener les premiers entretiens de départ, à demander les premières prolongations de délai dans la procédure Dublin, à effectuer les premières annonces de vol, et puissions ainsi « passer aux choses sérieuses » et commencer à exercer notre véritable fonction. À l'heure actuelle, je n'ai toutefois pas à me plaindre de manguer de travail. Il reste, certes, de menus problèmes à régler, des processus de travail à optimiser, entre autres choses, mais ces aléas ne font que contribuer à rendre le travail plus intéressant.



CFA Perreux à Boudry

Mon nouveau collègue, Christophe Zurkinden – que je connais déjà depuis de longues années – est dans le même bureau que moi et me fait face. Nos tâches sont très différentes de celles que j'assumais à la Division Retour à Berne. Dès qu'une personne reçoit une décision d'asile négative nous l'invitons à participer à un entretien de départ (le lendemain de la notification), qui dure généralement une trentaine de minutes. L'essentiel, à ce stade, est de lui montrer les avantages d'opter rapidement pour le retour volontaire dans son pays d'origine. Nous lui expliquons que, suivant sa provenance, elle a la possibilité d'obtenir une aide au retour. Dans bon nombre de cas, hélas, la personne concernée n'est pas prête à s'inscrire immédiatement pour un retour vo-

Aide au retour : un changement de perspective

lontaire, notamment du fait qu'elle a encore la possibilité de faire recours. Nous abordons aussi la question des conséquences d'un retour non volontaire. À cet égard, nous lui faisons comprendre clairement que, dans le pire des cas, la Suisse peut même la ramener chez elle sous escorte policière.

Si la personne est disposée à retourner de son propre gré dans son pays d'origine, Jean Quartarolo, notre collègue de l'Organisation internationale pour les migrations, intervient pour préparer un projet de retour avec elle, pour autant qu'elle y ait droit. Sinon, on lui explique qu'elle a « seulement » droit à une aide au retour financière. Ensuite, la personne doit obtenir elle-même un document de voyage mais, elle est bien sûr soutenue dans ses démarches.

Le second entretien de départ est fixé à l'issue du délai de recours, pour autant que nous ayons estimé, après le premier entretien de départ, que la personne concernée pourrait être mieux disposée à envisager un départ volontaire après que la décision de refus de l'asile est devenue définitive et une fois que l'intéressé(e) se retrouve en situation de séjour illégal dans notre pays.

Les annonces de vol (cas médicaux compris) et les prolongations de délai dans les cas Dublin figurent parmi les tâches que Christophe et moi-même assumons. Actuellement, je suis une formation qui me permettra bientôt de mener des entretiens Dublin, ce qui enrichira encore mon travail.

Le climat au sein de notre petite équipe de cinq spécialistes – auxquels il faut encore ajouter le chef de section – est excellent et j'ai énormément de plaisir à œuvrer ici. Un autre point positif est la présence des requérant(e)s d'asile sur place et les contacts réguliers que nous entretenons ensemble. Cette situation rend notre travail beaucoup plus humain même si, bien sûr, tout n'est pas toujours facile. Et comme je l'ai déjà dit, un élément positif à ne pas sous-estimer est la réduction des temps de trajet.

Premier bilan intermédiaire du centre de départ de la Gouglera à Chevrilles Damian Buchs, SEM

À leur arrivée au centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de la Gouglera à Chevrilles, de nombreux requérant(e)s ont du mal à masquer leur déception. Au lieu d'un environnement urbain, l'horizon n'offre que vaches, forêts et prairies singinoises. Mais les doutes des nouveaux arrivants se dissipent peu à peu une fois qu'ils ont fait la connaissance des sympathiques membres de l'ORS chargés de les encadrer. Un capuccino ou un thé chaud au Bellevue Etage, situé au deuxième et équipé du wifi, et ils se sentent déjà un peu plus chez eux. C'est également dans ce lieu, qui ressemble à un salon d'hôtel agencé avec soin, que les personnes sont informées des règles qui prévalent dans le centre et sur les possibilités et les nombreuses activités qu'il offre.



CFA Gouglera à Chevrilles / Source: SRF

Le CFA de la Gouglera est un centre de départ et les intéressés le savent pertinemment. L'atmosphère détendue qui y règne est d'autant plus surprenante. À ce jour, la Gouglera n'a connu aucune bagarre et un seul vol, alors même que les smartphones y sont souvent laissés sans surveillance à côté des prises.

Difficile de dire si la bonne cohabitation est directement liée au calme des lieux, à l'impossibilité de se procurer de l'alcool sur le site et dans ses alentours ou encore à la qualité du service fourni par le personnel d'encadrement et de sécurité. Ces éléments forment probablement un tout. Enfin, l'aménagement et les possibilités « d'évitement » quasi infinies offertes par le site de la Gouglera contribuent sans doute grandement à cette coexistence pacifique.

Jusqu'à présent, le CFA de la Gouglera a rempli avec succès sa mission de centre de départ.

Depuis son ouverture, 23 rapatriements et quatre départs volontaires organisé avec l'OIM pour le pays de provenance y ont été enregistrés. Les craintes de voir les requérant(e)s opposer une forte résistance, de devoir ordonner des mesures de con-

Aide au retour : un changement de perspective

trainte drastiques et procéder à des interventions policières délicates ne se sont pas réalisées. Une grande partie des personnes tenues de quitter la Suisse s'annoncent auprès du Service de la population et des migrants (SPoMi) à Fribourg en vue d'un départ contrôlé. La date du vol est ensuite fixée lors de l'entretien de départ. Le jour du départ, un membre du SPoMi passe chercher les personnes souhaitant retourner dans leur pays d'origine et les conduit jusqu'au contrôle des passeports de leur aéroport.

3. Compte-rendu sur le retour au pays

Somalie, Mogadiscio

Madame H. est retournée volontairement dans son pays d'origine, la Somalie, en mai 2017. Elle a retrouvé sa famille, qui vivait à Mogadiscio, dans le district de Wadajir. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) lui a accordé une aide financière afin qu'elle puisse réaliser son projet de réintégration, ainsi qu'une aide supplémentaire pour faire soigner son enfant malade. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été chargée de coordonner la réalisation du projet sur place.

Madame H. est parvenue à mettre sur pied son plan d'affaires en ouvrant une échoppe de petites marchandises grâce à l'aide à la réintégration. Bénéficiant déjà d'une expérience dans ce domaine, elle a estimé que cela l'aiderait à générer des revenus à



Mme. H. dans son échoppe

long terme. Avec l'appui de sa famille, elle peut aujourd'hui gérer son magasin dans son village natal.

Malgré la concurrence croissante sur le marché local, les problèmes de sécurité et un manque de capitaux, Madame H. n'a pas baissé les bras. Interrogée en mars 2018 par l'OIM sur la marche de ses affaires, elle a répondu: "Ce genre de projet

nous permet, à nous femmes, d'entrer en concurrence avec les autres et de faire vivre nos familles,. Elle s'est dite satisfaite de sa situation et affirme pouvoir subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille. Elle entend rester au village et souhaite agrandir son affaire, et pourquoi pas ouvrir une deuxième échoppe.

Bagdad, Irak

En 2017, Mme A. décide de rentrer volontairement à Bagdad, en Irak, avec l'assistance du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Elle a reçu une aide financière de CHF 3'000 pour ouvrir un magasin d'alimentation, ainsi qu'un soutien financier de CHF 2'000 pour rénover sa maison. L'OIM Suisse s'est chargé des préparatifs et des formalités relatives au voyage de retour de Mme A. Cette dernière estime avoir été bien préparée à son retour et avoir reçu toutes les informations pertinentes de la part de l'OIM et de son conseiller cantonal en vue du retour.



Mme. A. dans son magasin

Après son retour et tout au long de son processus de réintégration, Mme A. a pu compter sur l'aide du bureau local de l'OIM pour mener à bien ses projets.

En février 2018, lors de la visite de monitoring, Mme A. a indiqué qu'elle gagnait sa vie grâce à son magasin, malgré une importante concurrence. Bien qu'elle puisse actuellement engager une personne supplémentairee dans son magasin, elle considère que son niveau de vie n'est pas meilleur qu'avant son départ, et que l'aide à la réintégration ne lui a pas permis d'acheter tous les biens dont elle aurait

Aide au retour : un changement de perspective

eu besoin. Concernant son aide au logement, elle vit toujours dans la maison qu'elle a pu rénover grâce au soutien obtenu.

Même si la vie n'est pas toujours facile en Irak selon elle, c'est désormais dans ce pays qu'elle envisage son avenir. Elle souhaiterait d'ailleurs y démarrer un nouveau projet professionnel.

Une escorte médicale particulièrement efficace

Chaque retour dans le cadre du programme SIM est unique et requiert des grandes capacités d'adaptation pour les acteurs impliqués. Ce constat a été amplement confirmé lors du retour en Egypte de Monsieur A., citoyen yéménite, durant le mois de septembre. Celui-ci souffrant de plusieurs problèmes médicaux, un vol SIM avec un accompagnement avait été organisé. Le rôle du médecin, envoyé par l'OIM Le Caire, s'est avéré crucial, et pas seulement pour Monsieur A. En effet, durant le vol entre Zurich et le Caire, un passager a fait une crise cardiaque. Ayant son matériel à disposition, le médecin de l'OIM a rapidement pu intervenir pour l'aider et l'assister. Lorsque le passager a retrouvé ses esprits, ils ont tous les trois été promus en 1ère classe, afin que le médecin puisse s'occuper simultanément de son nouveau patient et de Monsieur A. L'état de ce dernier est resté stable et il a ainsi pu profiter du voyager pour se reposer avant son retour.

4. Projets actuels

OIM Rabat Bawélé Tchalim, OIM Rabat

«Hassan», «Zak» et «Constant», sont quelques-uns des surnoms qu'on entend souvent à l'entrée du «11 rue Aït Ourir»¹. Il s'agit des collègues qui sont le plus souvent en contact avec les candidat(e)s au retour volontaire qui demandent l'aide de l'OIM à Rabat. En effet, il est courant de trouver à l'entrée du bureau ou dans la salle d'attente plusieurs dizaines de migrant(e)s qui attendent soit d'être reçus en entretien, soit de recevoir du conseil, soit de se rendre à l'aéroport international de Casablanca. L'aide qui leur est apportée couvre autant la prise en charge

d'urgence (en nourriture, en médicaments, en soutien psychosocial ou en logement) que l'organisation concrète du voyage du retour (assistance administrative, logistique du retour, etc.). Le plus frappant, c'est la vulnérabilité des personnes qui sonnent à la porte de l'OIM. On peut aisément lire dans leurs regards la souffrance et le dénuement après avoir essayé à moult reprises la traversée de la Méditerranée ou avoir échappé à des réseaux d'exploitation.

Mais ce n'est pas tout. Une petite équipe de 3 personnes organise la réintégration des Marocain(e)s qui sont de retour chez eux. En effet, les activités d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) au Maroc reflètent le profil migratoire du Maroc, qui est à la fois un pays d'émigration, de transit et de destination pour des milliers de ressortissants d'autres pays. Ce qui m'a le plus marqué lors de ma première entrevue avec l'équipe responsable de la réintégration des Marocain(e)s, c'est que 80 % de la procédure se fait par WhatsApp. Eh oui! Que ce soit pour l'envoi d'une facture, la prise d'un rendez-vous ou une demande d'orientation, le téléphone intelligent des collègues de l'unité de réintégration n'arrête pas de vibrer. C'est le seul moyen de rester en contact avec les Marocain(e)s qui résident dans des localités éloignées, pour leur éviter de se déplacer à plusieurs reprises sur Rabat. Et j'ai toujours un grand sourire quand nous recevons un e-mail des collègues de l'OIM Berne pour des personnes qui retournent depuis la Suisse.



«Hassan» (en réalité, il s'appelle Lahcen M.) avec des bénéficiaires à quelques heures seulement de leur retour vers leurs familles.

¹ L'adresse du bureau OIM

Aide au retour : un changement de perspective

Et moi dans tout ça? Loin du calme de la ville de Berne, en plus d'être au contact direct des bénéficiaires, je suis responsable de la coordination de toutes les activités liées à l'AVRR. Il est vrai que les bénéficiaires pensent recevoir une «aide de l'OIM Maroc ». Mais en réalité, il s'agit d'une assistance fournie par le biais de plusieurs projets financés par des bailleurs différents, selon des modalités tout aussi différentes. Mon rôle est de faire en sorte que les bénéficiaires ne soient pas confrontés aux acronymes rébarbatifs des projets (NOAH, RDPP, FORAS, EUTF-WA, CMR-SSS, etc.) mis en œuvre par l'OIM au Maroc, mais qu'ils puissent simplement recevoir cette aide dont ils ont tant besoin au moment où ils en ont besoin dans la limite des fonds disponibles. Car les financements sont bien en dessous des besoins des bénéficiaires.

C'est un plaisir de voir de la joie et de l'espoir dans le regard des personnes que nous assistons au Maroc. Malgré leur jeunesse, les membres de l'équipe AVRR ont énormément d'expérience dans l'assistance aux personnes vulnérables et sont dévoués à leur travail. Les jours de départ sont les plus agréables, car l'émotion et la joie des bénéficiaires sont à ce moment le plus perceptible. Et la Suisse n'est pas très loin, il y a un mondaine des CFF qui trotte en permanence sur mon bureau.

Projet d'échange entre l'OIM Suisse et l'OIM Italie

Depuis mars 2018, l'OIM Suisse organise, grâce à un financement du SEM, un échange avec l'OIM Italie. Celui-ci prévoit notamment que des membres de l'OIM REZ en Suisse (aide au retour depuis les centres d'enregistrement) apportent un appui aux conseillères et conseillers en vue du retour OIM italiens. D'avril à juin, deux collaborateurs et une collaboratrices de l'OIM REZ ont rendu visite à leurs collègues italiens dans dix régions de la Péninsule afin d'échanger avec eux sur leur travail quotidien, leurs perspectives et leurs difficultés ainsi que sur les méthodes de conseil éprouvées.

Ce voyage a conduit les membres de l'OIM REZ dans les Pouilles, en Campanie, en Émilie-Romagne, en Calabre, dans le Latium, en Lombardie, dans les Marches, en Sardaigne, en Sicile et en Toscane. Ils ont ainsi pu rencontrer une vingtaine de leurs collègues italiens qui les ont renseignées sur la situation qu'ils connaissent dans leur région ainsi que sur les possibilités et les difficultés propres à celles-ci.



Lieu de visite et de conseil du CVR près de Foggia

Le conseil en vue du retour prodigué en Italie consiste en un travail de proximité assuré par des équipes mobiles, chargées non seulement du conseil et de la préparation du voyage de retour, mais aussi de mettre en réseau des agents de diffusion et d'informer ceux-ci des modalités du retour volontaire. Des personnes chargées du conseil régional et de la médiation culturelle appuient les agents de diffusion dans ce travail de réseautage, qui consiste par exemple à établir des contacts avec les autorités, les diasporas, les Églises, les ONG. II est intéressant de noter que dans presque toutes les régions visitées, les organisations partenaires sont opposées au principe du retour même volontaire ; la Suisse avait connu cette situation il y a 15 à 20 ans. L'OIM Rome coordonne les demandes adressées au ministère de l'Intérieur, les examens médicaux, les recherches menées dans le pays de provenance, les réservations de vols et les démarches auprès des ambassades sises à Rome en vue d'obtenir des documents de voyage. Les demandes d'aide au retour connaissent plusieurs étapes et nécessitent l'intervention de différentes autorités (préfectures, services de police, etc.).

Le programme italien d'aide au retour s'adresse non seulement aux requérant(e)s d'asile et aux réfugié(e)s reconnu(e)s, mais aussi aux titulaires d'un permis de séjour ou de travail (carta di soggiorno, permesso di lavoro), aux migrant(e)s en situation irrégulière qui n'ont jamais tenté de se régulariser (asile, travail, séjour), qui possèdent un visa périmé ou ont perdu leur autorisation de travail. Jusqu'ici, les principaux bénéficiaires du programme italien

Aide au retour : un changement de perspective

d'aide au retour sont des personnes en situation irrégulière. Ils sont originaires, pour l'essentiel, du Nigéria, du Bangladesh, de la Serbie, du Ghana, du Pérou et du Sénégal.

Dans un atelier dirigé par un membre de l'OIM REZ, qui s'est tenu à Rome les 11 et 12 octobre, les CVR suisses et italiens ont discuté des résultats des échanges individuels et élaboré, en se référant aux méthodes éprouvées en Suisse, des mesures d'amélioration destinées à renforcer le système italien en matière d'aide au retour. Pour leur part, les membres de l'OIM REZ ont également tiré des enseignements de leur voyage. Lors d'une prochaine réunion des CVR, ils rendront compte de leur expérience et de leurs réflexions.

Des membres de l'OIM Italie seront invités à se rendre en Suisse en fin d'année 2018 afin d'avoir un aperçu du travail quotidien des conseillères et conseilleurs suisses en vue du retour. À cette fin, il est notamment prévu de leur faire visiter des centres d'enregistrement et de procédure ainsi que des services-conseils cantonaux en vue du retour.

5. Divers

What's new

Changement personel chez OIM Berne

M. Bawélé Tchalim a quitté l'OIM Berne en juin 2018. Il continuera de travailler pour la même organisation, mais pour le compte de l'OIM Rabat, au Maroc. Nous profitons de l'occasion pour remercier Bawélé pour son excellente contribution. Il est rapidement devenu un élément essentiel à Berne, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle aventure. Il est désormais un interlocuteur privilégié pour nos différents projets au Maroc.

En parallèle, nous nous réjouissons de l'arrivée de M. Paul Marquardt. Il rejoint l'OIM Berne après une précédente expérience au sein de l'ONU, plus précisément à l'UNODC à Vienne. Il a par ailleurs également acquis de l'expérience lors de mandats en Israël, au Maroc, en Angleterre et en Allemagne. Paul s'est dit très satisfait de ses premiers jours dans ce nouveau contexte, et a déjà eu l'occasion de rencontrer bon nombre de nos partenaires. Nous lui

souhaitons la bienvenue!

Rapport de Monitoring

Le dernier rapport de monitoring est désormais aussi disponible en allemand et en anglais. Vous trouverez ce document sur le site du SEM ainsi que de l'OIM Berne.

Un nouveau Directeur Général pour l'OIM

Le 29 juin 2018, les états-membres de l'OIM ont élu M. António Manuel de Carvalho Fereira Vitorino comme nouveau Directeur Général. Le portugais de 61 ans succède à M. l'Ambassadeur William Lacy Swing, qui quitte l'OIM après deux mandats successifs de 5 ans. M. Vitorino a entamé son mandat le 1er octobre 2018. Auparavant, il a notamment occupé le poste



de Commissaire Européen à la justice et aux affaires intérieures. Il a par ailleurs été Ministre de la Présidence et de la Défense Nationale ainsi que vice-Premier Ministre au sein du gouvernement portugais d'António Guterres, actuel Secrétaire Général des Nations Unies.

Les 171 états-membres ayant le droit de voter ont choisi M. Vitorino au détriment des deux autres candidats en lice, M. Ken Isaacs et Mme Laura Thomson, respectivement nominés par les Etats-Unis et le Costa Rica. Il s'agit d'une petite révolution, l'OIM ayant par le passé toujours été dirigée par le candidat élu des Etats-Unis, excepté entre 1961 et 1969.



Aide au retour : un changement de perspective

Nouvelle brochure assurances sociales

Le SEM a actualisé la brochure « Assurances sociales : Séjour en Suisse et départ, informations à l'attention des ressortissants étrangers ». La brochure, publiée pour la première fois en 2003, a été développée en coopération avec l'Office fédéral des assurances sociales et existe en douze langues. Elle explique les caractéristiques des assurances sociales suisses en matière d'assurance-vieillesse et survivants et d'assurance-invalidité (AVS/AI, 1er pilier) et la prévoyance professionnelle (2ème pilier). Elle donne des instructions pratiques relatives à la préparation à un départ définitif de Suisse. La demande lors de la dernière édition de 2010 était très élevée avec environ 25'000 exemplaires par an.

Les brochures actualisées peuvent être téléchargées électroniquement sur le site internet du SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe/sozialversicherungen.html

ou commandées gratuitement sur le site internet de l'Office fédéral des constructions et de la logistique: https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/app/displayApp/(layout=7.01-13_131_69_71_6_133&carea=0024817F68691EE1B4AF72E2F4858F38&rdb=0&cpgnum=1&uiarea=0)/.do?rf=y

Impressum

Éditeur : SEM et OIM, Aide au retour

communikation (RüKo)

Rédaction: Matthieu Bulliard, OIM

Alex Gisler, Thomas Lory, SEM

Collaboration: Pier Rossi-Longhi, IOM

Photos: © OIM, SEM

Layout : Christa Burger, SEM

Contact : SEM: 058 465 11 11

OIM: 031 350 82 11

E-Mail: info@sem.admin.ch

bern@iom.int

Internet: switzerland.iom.int

www.sem.admin.ch www.youproject.ch

La Newsletter conseil en vue du retour du SEM et de l'OIM Berne

Nr. 2/18

